

2026/03/20-08



MAIRIE
d'

A B I D O S

64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Vendredi 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mmes Dalila ABBAS, Martine BACARDATZ, Mélinda CAZALET, Emmanuelle PETITBON, Ludivine TOULOUZE, MM. Christopher BLANC, Bernard CAZENAVE, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY, Bernard SICRE.

Mme Martine BACARDATZ a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par Monsieur le Maire.

Dans les Communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la Commission ainsi que celui de leurs suppléants est de six.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Pour être commissaire, il faut :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgé de 18 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la Commune,
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire précise que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré :

- **DÉCIDE** de proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques la liste des 24 noms ci-dessous afin qu'il puisse procéder à la désignation des commissaires :

- 1) Mme Martine BACARDATZ
- 2) M. Robert BAQUÉ
- 3) M. Hugo BENARD (Lahourcade)
- 4) Mme Marion BLANC
- 5) Mme Monique BORDENAVE
- 6) M. Albert BUCCITTI
- 7) M. Pierre CAZALET (Mourenx)
- 8) M. Bernard CAZENAVE
- 9) M. Christian CHAFFANEL
- 10) M. Michel CORRAL
- 11) M. Christophe DOS SANTOS
- 12) Mme Laurence GLUSZAK

- 13) M. Joël LALANNE
- 14) M. Thierry LESCOUTE
- 15) M. Jean-François MIRASSOU
- 16) M. Alain MONCHY
- 17) M. Félix PARRIEUS (Lagor)
- 18) M. Christophe PERY
- 19) Mme Emmanuelle PETITBON
- 20) M. Christophe PIGOT
- 21) M. Davy SALABERT
- 22) M. Bernard SICRE
- 23) M. Roger TROUILLET
- 24) M. Manuel VIEIRA

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	11
Votes : Contre	0
Pour	11
Date de convocation : 16 mars 2026	
Date d'affichage : 20 mars 2026	